

Communiqué

Brest, le 12 octobre 2016 –

A l'occasion de l'Assemblée générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) qui s'est tenue ce jour, le Crédit Mutuel Arkéa tient à réaffirmer les faits suivants :

La gouvernance de la CNCM reste toujours, non conforme aux exigences européennes : « Son statut d'association ne permet pas une supervision adéquate » selon les propres termes de la BCE.

Crédit Mutuel Arkéa et CM11-CIC sont 2 groupes autonomes et concurrents : Cette situation de concurrence a été reconnue par les tribunaux administratifs de Rennes et Paris à l'occasion des jugements rendus respectivement en août et septembre 2016. L'Autorité de la Concurrence a déjà reconnu pour sa part dans plusieurs dossiers que le Crédit Mutuel Arkéa dispose d'une autonomie au sein du Crédit Mutuel et se trouve donc dans un rapport de concurrence avec l'autre groupe CM11-CIC.

Les conflits d'intérêts persistent : Le président de la CNCM se confond aujourd'hui avec celui du groupe CM11-CIC, concurrent direct du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Pour mettre fin à cette situation persistante et dénoncée à plusieurs reprises, le Crédit Mutuel Arkéa a déposé en octobre 2014 une plainte pénale devant le Procureur de la République de Paris dont l'instruction se poursuit.

La marque est une propriété collective : L'appellation Crédit Mutuel est définie par la loi dans le code Monétaire et Financier. Elle est, par ailleurs, la propriété collective de l'ensemble des caisses de Crédit Mutuel. Les derniers jugements ne remettent en aucun cas le droit du Crédit Mutuel Arkéa d'utiliser la marque dont il est copropriétaire et à laquelle il est profondément attaché.

La réforme menée par la CNCM conduit à une centralisation du Crédit Mutuel, qui priverait le Crédit Mutuel Arkéa de son autonomie, de sa liberté d'entreprendre et qui serait inévitablement destructrice d'emplois sur ses territoires.

Le Crédit Mutuel Arkéa est un groupe solide de plus de 9 000 salariés dont le total de bilan le situe dans le Top 40 des 6 000 banques que compte la zone euro. Sous l'impulsion d'une stratégie dynamique et innovante le groupe affiche une croissance des revenus supérieure à la moyenne du marché depuis plusieurs années, et un haut ratio de solvabilité (CET1 15.3 %) qui lui confère une puissante réserve de croissance.

Le Crédit Mutuel Arkéa propose une réforme alternative, avec deux organes centraux au sein de l'ensemble Crédit Mutuel, qui préserve totalement l'autonomie historique des groupes régionaux et répond parfaitement aux exigences de supervision bancaire européenne.

Le groupe entend ainsi préserver son autonomie et sa liberté d'entreprendre tout en défendant un modèle démocratique de banque coopérative et territoriale. Un modèle respectueux des valeurs mutualistes, qui trouve son fondement même dans la diversité et la pluralité des groupes régionaux. Un modèle garant d'une saine gouvernance, créateur d'emplois dans ses régions et œuvrant dans l'intérêt des territoires et de ses sociétaires.